

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté fixant la répartition des sièges du conseil du comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine par catégories professionnelles et par circonscriptions électorales

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment l'article R 912-116 ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2012 modifié relatif au nombre, aux limites du ressort territorial, au siège et aux circonscriptions électorales des comités régionaux de la conchyliculture ;

Le comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine consulté ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

La répartition des sièges du conseil du comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine entre les différentes catégories professionnelles et par circonscriptions électorales est fixée comme suit :

Collège des exploitants :

Circonscription électorale	Nombre de sièges
Rive gauche de la Gironde	1
Cap Ferret / Côte Nord-Ouest	5
Arès	2
Andernos	2
Lanton / Audenge	2
Gujan-Mestras	8
La Teste	4
Arcachon	1
Hossegor	1

Collège des salariés : 2 sièges

Article 2

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2013 fixant la répartition des sièges du bureau du comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine par catégories professionnelles et par circonscriptions électorales est abrogé.

Article 3

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et notifié au président du comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine.

Bordeaux, le **05 OCT. 2017**

Le préfet de région



Pierre DARTOUT

Pour publication au recueil des actes administratifs :
Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

Pour information :

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DDTM de la Gironde

DDTM des Landes

DDTM des Pyrénées-Atlantiques.

CRCAA

CNC

Délégation dirim sa LR et BA